



DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'ÉVÊQUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

Le 20 juin 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 21 juin 2023

NOMBRE DE
CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 24

L'an deux mille vingt-trois

Le vingt-sept juin à 20h30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Damienne FLEURY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Damienne FLEURY, Fanny PIRA, Maryse BAYBAY, Hakim ACHIBET, Nadine JOLU, Christian POIRIER, Mélanie BOCQUENET, Delphine FOUQUET, Benoît CHAUVIN, Eric MINIER, Pierre CASTILLON, Pascale FEGER, Jean-Philippe GUYON, Sylvain BACHELEY, Stéphane DALIVOUST, Alain GUICHET, Sylvie LAUTRU, Mickaël JUIGNE.

ÉTAIENT ABSENTS

Alain GIBERGUES (pouvoir à Nadine JOLU), Philippine DANGREUX (pouvoir à Mélanie BOCQUENET), Eric ANDRE (pouvoir à Hakim ACHIBET), Angélique PLANCHETTE (pouvoir à Jean-Philippe GUYON), Nicolas ROUGET (pouvoir à Damienne FLEURY), Louis MASSARD (pouvoir à Sylvie LAUTRU), Jérôme DELISLE, Philippe PAUMIER (pouvoir à Mickaël JUIGNE), Marie CHEVALIER.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

SECRETARE DE SEANCE : Christian POIRIER.

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - COMMUNE

Rapporteur : Fanny PIRA

Le compte de gestion 2022 présenté par le receveur municipal a été soumis à l'approbation du Conseil Municipal (délibération n° 23-051).

La concordance des opérations passées sur l'exercice 2022 par le receveur et l'ordonnateur étant arrêtée. L'exécution du budget de l'exercice 2022 fait apparaître les montants suivants :

INVESTISSEMENT	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER
Recettes	4 183 153,22 €	396 565,46 €	
Dépenses	4 183 153,22 €	2 253 319,07 €	
Solde d'exécution reporté N-1		+ 849 907,49 €	
Besoin de financement		- 1 006 846,12 €	
Excédent de financement			623 548,82 €
FONCTIONNEMENT	PRÉVU	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER
Excédent antérieur reporté (Recette)	1 979 871,78 €		
Recettes	3 449 205,50 €	3 885 779,55 €	
Dépenses	5 429 077,28 €	3 409 643,26 €	
Excédent de l'exercice		476 136,29 €	
Résultat		2 456 008,07 €	-

DEL 23-052

Le compte administratif 2022 détaillé est joint en annexe.

Madame le Maire quitte la salle du conseil municipal et ne prend pas part au vote.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2022 pour le budget de la commune.

VOTE : POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Pour copie certifiée conforme.

Yvré l'Evêque, le 28 juin 2023,

**Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité
et de sa transmission en Préfecture ce jour**

Madame le Maire
Damienne-FLEURY

